



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16765
3 octobre 1984

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 3 OCTOBRE 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
POPULAIRE LAO AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer d'urgence une réunion du Conseil de sécurité pour examiner les derniers développements de la situation qui s'est créée dans la région frontrière lao-thai à la suite de l'agression contre et de l'occupation des trois villages lao au district de Paklay, province de Sayaboury par les troupes des réactionnaires d'extrême droite thaïlandais le 6 juin 1984. Je me permets aussi de vous rappeler que les documents pertinents relatifs à cette affaire ont déjà été distribués comme documents du Conseil de sécurité depuis juin jusqu'en septembre 1984 (S/16626, S/16684, S/16727, S/16736). Les raisons plausibles qui poussent le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à demander la convocation d'une réunion urgente du Conseil de sécurité sont les suivantes :

1. L'occupation de cette portion du territoire lao par les forces régulières de la Thaïlande sous la couverture des blindés et de l'artillerie constitue une agression caractérisée contre la République démocratique populaire lao. Outre qu'il porte gravement atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de notre pays, cet acte répréhensible va tout à fait à l'encontre des principes et normes du droit international et viole d'une façon flagrante les buts et principes élevés de la Charte des Nations Unies.

2. La situation dans ces localités, aux alentours ainsi que dans l'ensemble de la région frontrière entre les deux pays, connaît actuellement un regain de tension, posant ainsi une menace très sérieuse à la paix, la stabilité et la sécurité de l'Asie du Sud-Est. La population des villages occupés continue de subir des traitements cruels et inhumains de la part des forces d'occupation et de leur administration qui, comme vous le savez, ont modifié les structures physiques, géographiques, administratives, culturelles et démographiques des localités

concernées. La déclaration faite le 2 octobre 1984 devant l'Assemblée générale des Nations Unies par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères selon laquelle le Gouvernement royal thai "a décidé de retirer ses troupes des trois villages" a surtout valeur de propagande et, de ce fait, n'est pas de nature à apporter un règlement au fond du problème.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Kithong VONGSAY

